



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision : développement
des statistiques régionales**

Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur le développement des statistiques régionales. Dans son rapport, la Commission met en relief les principales activités statistiques engagées dans la région de la CEE qui peuvent intéresser la communauté statistique mondiale, présente les activités visant à aider les États membres à relever les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et décrit les progrès accomplis dans les travaux statistiques régionaux menés pour mettre en œuvre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable et les objectifs ayant trait aux changements climatiques, aux événements dangereux et aux catastrophes. La Commission de statistique est invitée à examiner les activités menées dans la région de la CEE et à dégager les synergies et les possibilités qui s'ouvrent pour l'échange de données d'expérience entre régions.

* [E/CN.3/2022/1](#).



Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales

I. Introduction

1. À sa cinquante-deuxième session, du 1^{er} au 3 mars et le 5 mars 2021, la Commission de statistique a prié la Commission économique pour l'Europe de lui présenter un rapport sur le développement des statistiques dans la région de la CEE¹ à sa cinquante-troisième réunion, prévue du 1^{er} au 4 mars 2022.

2. La Commission de statistique s'était déjà penchée sur le développement des statistiques dans la région de la CEE en 2017. Dans le rapport correspondant (E/CN.3/2017/6), la Commission avait relevé la possibilité et l'utilité d'appliquer à l'échelle mondiale les normes et directives élaborées par la Conférence des statisticiens européens, et notamment le Modèle générique du processus de production statistique, l'Architecture commune de la production statistique et les directives méthodologiques concernant la mesure du capital humain, des migrations, de la pauvreté et de la production mondiale, l'intégration des données, les registres statistiques des entreprises et les statistiques relatives aux changements climatiques, en particulier pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

3. Dans le présent rapport, la CEE met l'accent sur les travaux menés par la Conférence des statisticiens européens, qui peuvent intéresser la communauté statistique mondiale, sur des sujets tels que les valeurs fondamentales de la statistique officielle, l'évaluation de l'utilité des statistiques officielles, l'intendance des données, les nouvelles formes d'emploi, la pauvreté, l'exclusion sociale, les statistiques relatives aux enfants et aux jeunes, l'économie circulaire et la modernisation des statistiques. La Commission présente en outre les principales activités statistiques visant à aider les États membres à relever les défis posés par la pandémie de COVID-19 et décrit les progrès accomplis dans les travaux statistiques régionaux menés pour mettre en œuvre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable et les objectifs ayant trait aux changements climatiques, aux événements dangereux et aux catastrophes.

4. Le programme de travail de la CEE en matière statistique consiste à améliorer la qualité des statistiques officielles aux niveaux national et international aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et de l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, ainsi qu'à assurer la coordination des activités statistiques engagées dans la région de la CEE. Les travaux sont dirigés par la Conférence des statisticiens européens² et son Bureau. La coordination des travaux statistiques en Europe trouve son origine dans la Société des Nations. La première Conférence internationale concernant les statistiques s'est tenue en 1928 à Genève et a donné lieu à la tenue d'une série de réunions de statisticiens. La Conférence organisera sa soixante-dixième réunion plénière en juin 2022.

¹ La région de la CEE comprend 56 pays d'Europe, d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis d'Amérique) et d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) et Israël.

² Les membres de la Conférence des statisticiens européens comprennent les 56 États membres de la CEE et tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'Argentine, le Brésil, la Mongolie, les Philippines et d'autres pays participent également aux travaux de la Conférence.

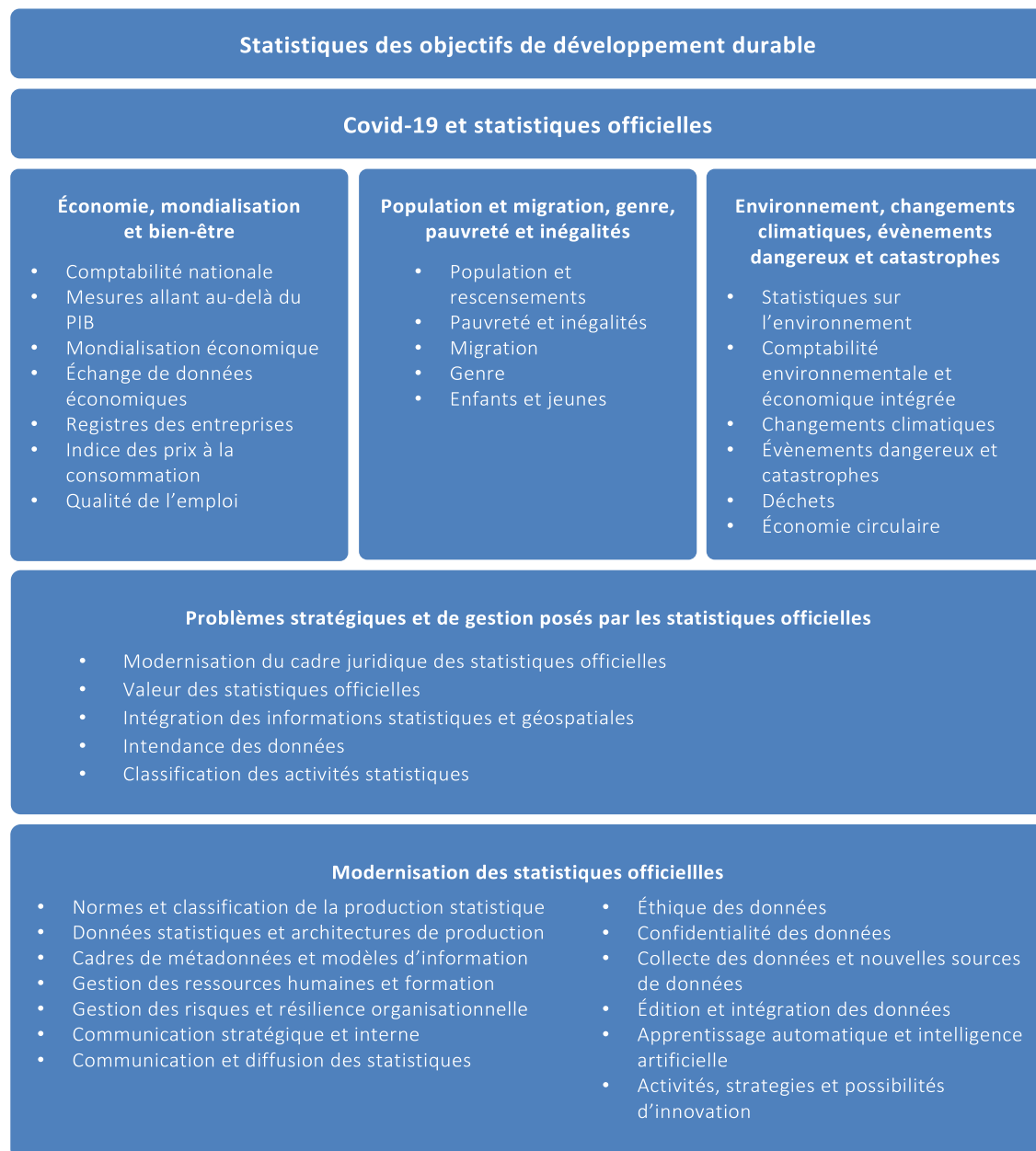
5. La région de la CEE se compose de pays qui ont des niveaux de développement économique, social et statistique très différents les uns des autres. Vingt-sept de ses États membres sont membres de l'Union européenne. De nombreux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) appartiennent à la région de la CEE et, depuis le milieu des années 90, tous les pays membres de l'OCDE participent aux travaux de la Conférence des statisticiens européens. La plupart des pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale bénéficient de l'appui du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT).

6. Ce paysage institutionnel rend d'autant plus importantes une coordination et une coopération étroites au niveau international. Bon nombre des activités de la CEE sont menées conjointement avec ses principaux partenaires, Eurostat et l'OCDE. La CEE coordonne également ses travaux avec le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants, le Fonds monétaire international (FMI), l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Banque mondiale. Elle entretient une bonne collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, les commissions régionales de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies tels que l'Organisation internationale du Travail, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Au total, la CEE collabore avec environ 25 partenaires internationaux dans différents domaines statistiques.

7. La CEE centre ses activités de renforcement des capacités sur les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, en étroite collaboration avec ses partenaires. Ces activités comprennent notamment des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux effectuées conjointement avec Eurostat et l'Association européenne de libre-échange, des ateliers de formation et des services de conseil sur un large éventail de questions liées aux travaux statistiques menés dans la région de la CEE et dans les domaines de compétence de la CEE.

8. Les travaux de la CEE bénéficient de la participation active d'experts des États membres et des partenaires internationaux à la formulation d'orientations sur les questions statistiques nouvelles qui pourront être appliquées dans des pays ayant des niveaux de capacité différents sur le plan statistique. Les domaines faisant l'objet de travaux méthodologiques de la CEE sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Programme de travail de la Commission économique pour l'Europe en matière statistique



Source : Commission économique pour l'Europe ; voir https://unece.org/sites/default/files/2021-12/11%20Statistical%20Programme_2022_approved.pdf.

9. Les travaux statistiques de la CEE s'inscrivent dans le droit fil du Programme 2030. Le programme de travail annuel de la CEE en matière statistique³ contient des informations sur les activités qu'elle prévoit de mener, y compris la liste de ses réunions. Les résultats récents de ces travaux sont présentés dans les sections suivantes.

³ Voir <https://unece.org/statistics/statistical-programme-2022>.

II. Répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus et mesures visant à y faire face

10. La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur l'activité des organismes nationaux de statistique dans la région. Ces organismes ont été confrontés à une hausse considérable de la demande de statistiques aux fins de la gestion de la pandémie et de ses conséquences, et ont rencontré des obstacles sans précédent dans la collecte de données et la production de statistiques. Ils ont relevé le défi en démontrant l'utilité de la statistique officielle et en produisant des statistiques dans des circonstances difficiles. Pour de nombreux organismes statistiques, la pandémie a été un accélérateur de l'innovation au service du maintien de la continuité des activités dans des circonstances exceptionnelles.

11. La pandémie a touché tous les domaines de la statistique et des mesures ont dû être prises dans tous les secteurs d'activité de la CEE, notamment en ce qui concerne l'innovation et le renforcement de la résilience des systèmes statistiques. Toutes les réunions d'experts et les activités de développement des capacités organisées depuis le début de la pandémie ont pris en compte les répercussions de la COVID-19 sur leurs domaines thématiques. En outre, aux fins de l'échange d'expériences et du renforcement des capacités, plusieurs webinaires ont été consacrés aux sujets suivants :

a) la fourniture de statistiques et de données géostatistiques à des fins de gestion de la pandémie⁴ ;

b) la collecte de données⁵ ainsi que la diffusion et la communication de données⁶ dans le contexte de la pandémie, et notamment la production d'indices des prix à la consommation en situation de confinement⁷ ;

c) les questions relatives à la gestion des ressources humaines et à la formation⁸ ;

d) le rôle des organismes nationaux de statistique dans un monde en mutation et la continuité des activités liées à la statistique officielle, des sujets examinés lors d'une réunion informelle conjointe de la Conférence des statisticiens européens et du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE tenue en juin 2020⁹ ; et

e) la poursuite de l'innovation dans l'organisation et dans les produits des organismes nationaux de statistique après la pandémie, un sujet examiné lors d'une réunion informelle conjointe de la Conférence des statisticiens européens et du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE tenue en juin 2021¹⁰.

12. Pour faciliter la production de statistiques pendant la crise provoquée par la pandémie, la CEE a créé une plateforme wiki sur la COVID-19 et la statistique officielle¹¹ afin d'orienter les organismes qui produisent des statistiques vers les ressources existantes et récemment élaborées par la CEE et ses partenaires. Cette plateforme est un lieu d'échange où les organismes nationaux de statistique et les

⁴ Voir <https://statswiki.unece.org/display/GFGS/Webinar+on+Geo-statistical+Responses+to+the+COVID-19+Crisis>.

⁵ Voir <https://unece.org/info/events/event/348355>.

⁶ Voir <https://unece.org/info/events/event/348351>.

⁷ Voir <https://unece.org/info/events/event/348358>.

⁸ Voir <https://unece.org/info/events/event/348352>.

⁹ Voir <https://unece.org/statistics/events/CES2020>.

¹⁰ Voir <https://unece.org/statistics/events/CES2021>.

¹¹ Voir <https://statswiki.unece.org/display/censuses>.

organisations internationales peuvent mettre en commun leur expérience et leurs réalisations. Elle propose des ressources tant sur les nouveaux besoins statistiques auxquels il convient de répondre pour aider les pays à gérer la crise que sur les mesures d'urgence qui doivent être prises pour assurer la continuité de la production de données dans des domaines essentiels des statistiques économiques, sociales et démographiques, tels que la comptabilité nationale, les prix à la consommation, les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages.

III. Directives et recommandations statistiques

13. Les directives et recommandations statistiques de la CEE sont formulées conjointement avec ses principaux partenaires et peuvent être consultées sur le site Web de la CEE¹². On trouvera ci-après quelques exemples de guides parmi les plus récents qui peuvent intéresser la communauté statistique mondiale :

a) le *Cadre des statistiques sur les déchets* (2021) est un cadre conceptuel qui vise à harmoniser les statistiques internationales sur les déchets et à fournir des informations de meilleure qualité pour la gestion des déchets et le suivi de la mise en œuvre d'importants cadres normatifs relatifs aux déchets ;

b) les *Directives pour l'évaluation de la qualité des sources administratives à utiliser dans les recensements* (2021) éclairent les organismes chargés du recensement de la population et des logements sur la manière d'évaluer la qualité des données administratives à utiliser dans les recensements ;

c) le *Guide on Producing Consumer Price Indices under Lockdown* (Guide sur la production d'indices des prix à la consommation en situation de confinement) (2021) s'appuie sur l'expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19 pour présenter des recommandations et les meilleures pratiques émergentes en matière de collecte de données, de méthodes de calcul et de communication des données en vue de produire des indices des prix à la consommation en période de confinement ;

d) la deuxième édition de la *Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable* (2022) donne aux membres des systèmes statistiques nationaux et aux autres parties prenantes des orientations sur la mesure des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées, en tenant compte des récents défis et évolutions dans ce domaine. La deuxième édition de la feuille de route s'appuie sur la première édition de 2017, qui a été largement utilisée dans les pays et les organisations internationales ;

e) la publication *Méthodes de mesure de l'exclusion sociale* (2021) rassemble les bonnes pratiques actuelles et naissantes en matière de mesure de l'exclusion sociale et évalue le potentiel de ces pratiques pour obtenir des résultats comparables ;

f) le *Guide to Sharing Economic Data in Official Statistics* (Guide pour le partage des données économiques dans la statistique officielle) (2021) a pour objet de faciliter l'échange et la diffusion des données économiques aux fins de la bonne mesure de la production mondiale et de la fourniture de données pertinentes sur les activités des entreprises multinationales. Il comporte des analyses d'exemples concrets d'échanges de données et d'obstacles rencontrés, ainsi que des conseils, des outils et des principes visant à surmonter les obstacles au partage de données ;

g) le *Set of Core Climate Change-related Indicators and Statistics Using the System of Environmental-Economic Accounting* de la Conférence des statisticiens européens (Ensemble d'indicateurs et de statistiques de base relatifs aux changements

¹² Voir <https://unece.org/fr/publications/statistics>.

climatiques utilisant le Système de comptabilité environnementale et économique) (2021) et les directives associées à sa mise en œuvre comprennent une description des 44 indicateurs relatifs aux changements climatiques qu'il est recommandé d'utiliser dans la région de la CEE, des critères de sélection de ces indicateurs, des statistiques sur lesquels ils sont fondés et des comptes conformes au Système de comptabilité environnementale et économique, et guident les pays dans l'établissement de leur propre ensemble national d'indicateurs relatifs aux changements climatiques ;

h) la publication *Mesure de la pauvreté : Guide de ventilation des données* (2020) rassemble les bonnes pratiques en matière de ventilation des indicateurs de pauvreté et d'évaluation de leur solidité, et fournit des recommandations à l'intention des organismes de statistique concernant la production, l'analyse et la diffusion de mesures de la pauvreté ventilées ;

i) le *Document d'orientation sur la communication des statistiques genrées* (2020) aide les organismes nationaux de statistique dans leur communication auprès des décideurs politiques et du public sur six points clés, à savoir la communication de données sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, la communication de statistiques sur la violence fondée sur le genre, l'expression du genre dans la communication statistique, la préservation de l'impartialité dans la communication des statistiques genrées, les échanges avec les utilisateurs des statistiques genrées et la correction des lacunes des statistiques genrées ;

j) le *Satellite Account for Education and Training: Compilation Guide* (Compte satellite de l'éducation et de la formation : Guide sur l'élaboration des statistiques) (2020) porte sur l'établissement d'un compte satellite, c'est-à-dire d'un cadre, fondé sur les dépenses liées à l'éducation et à la formation, et comprend un examen de la méthodologie et des sources de données nécessaires. Ce guide a pour objet d'aider les pays à créer des comptes satellites pour l'éducation et la formation qui soient comparables au niveau international et d'améliorer la mesure du capital humain fondée sur les coûts ;

k) le *Cadre de communication stratégique pour les organismes de statistique* (2019) fournit des conseils et des supports pour appuyer la mise en œuvre de cadres de communication stratégique par les organismes de statistique officielle. Il aborde les questions de l'image de marque, de la gestion de crise, de la gestion des problèmes ainsi que des compétences nécessaires, et comprend un modèle de maturité de la communication ;

l) la publication *Mesure de la mobilité internationale de la main-d'œuvre* (2018) donne des orientations pratiques sur les définitions, les méthodes et les sources de données qui peuvent être utilisées pour mesurer la mobilité de la main-d'œuvre et comprend des études de cas par pays ; et

m) le *Guidance on Modernizing Statistical Legislation* (Document d'orientation sur la modernisation de la législation statistique) (2019) décrit notamment les éléments et les normes que les cadres juridiques modernes doivent avoir en commun pour garantir la flexibilité, l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des systèmes statistiques nationaux et la qualité des statistiques officielles.

14. Un important levier du développement de la statistique dans la région de la CEE consiste en la conduite d'examen approfondis de certains domaines statistiques en vue de recenser les lacunes et d'aborder les questions nouvelles. Ces examens débouchent souvent sur des travaux visant à élaborer de nouvelles statistiques et lignes directrices, à diffuser les bonnes pratiques ou à forger des normes et des outils communs pour la production de statistiques. Toutes les notes relatives aux examens

approfondis peuvent être consultées sur la page Web de la CEE¹³. Les examens les plus récents portent sur :

- la collaboration avec les fournisseurs de données privés (2022, note établie par la Pologne et al.),
- la mesure de l'économie non observée/informelle (2021, note établie par le Mexique, le FMI et la CEE),
- les mesures de la pauvreté subjective (2021, note établie par la Pologne),
- les nouvelles formes d'emploi (2021, note établie par le Canada),
- la mesure de l'économie circulaire (2020, note établie par la Finlande et al.),
- la mesure du bien-être à l'ère de la « société numérique » et ses implications pour la statistique officielle (2020, note établie par le Canada), et
- le rôle que joue la communauté statistique dans l'action climatique (2020, note établie par le Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens).

IV. Travaux méthodologiques sur les questions nouvelles

A. Valeurs fondamentales et principes fondamentaux de la statistique officielle

15. L'amélioration de la gouvernance et du cadre juridique de production des statistiques est essentielle pour produire des statistiques de qualité et elle constitue une priorité pour de nombreux pays de la région de la CEE et du monde. La CEE accompagne les organismes nationaux de statistique dans cet effort depuis 1991, date à laquelle les Principes fondamentaux de la statistique officielle ont été formulés, et dispose de compétences spécialisées de longue date en la matière. Les Principes ont été approuvés par la CEE en 1992 avant d'être adoptés par la Commission de statistique en 1994 et au plus haut niveau politique par l'Assemblée générale en 2014.

16. Au cours des années, la CEE s'est employée avec Eurostat et l'AELE à renforcer les cadres institutionnels de la statistique officielle, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, en s'appuyant sur les évaluations mondiales des systèmes statistiques nationaux. La loi générique sur la statistique officielle pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale a été élaborée avec l'AELE et Eurostat, avec l'appui de la Division de statistique, dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, et en 2019, le document *Guidance on Modernizing Statistical Legislation* (Document d'orientation sur la modernisation de la législation statistique) a été publié.

17. Ces textes, qui respectent les Principes fondamentaux de la statistique officielle, donnent des orientations sur l'élaboration de la législation statistique nécessaire pour appuyer la modernisation des systèmes statistiques et font valoir toute l'utilité de la statistique officielle. La loi générique sur la statistique officielle a également servi de base à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour élaborer la loi générique sur la statistique officielle pour les pays d'Amérique latine et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour rédiger le *Guide on the Generic Law for Official Statistics in the Arab Countries* (Guide sur la loi générique pour la statistique officielle dans les pays arabes) ; elle a permis de mettre à jour le *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes*

¹³ Voir <https://unece.org/statistics/ces/statistical-development-through-depth-reviews>.

statistiques nationales, qui a été approuvé à la quarante-huitième réunion de la Commission de statistique. En novembre 2021, au moins 24 pays du monde entier avaient révisé leur législation relative à la statistique à partir des orientations figurant dans ces textes. Depuis 2020, les experts juridiques et de la gestion tiennent des réunions à intervalles réguliers pour continuer à travailler sur ce sujet.

18. En 2021, les organismes nationaux de statistique de la région de la CEE ont lancé un débat sur les valeurs fondamentales de la statistique officielle en vue de relever les défis croissants auxquels ils sont confrontés avec efficacité. Constatant qu'il importe de définir clairement, de promouvoir et d'appliquer les valeurs fondamentales de la statistique officielle, la Conférence des statisticiens européens a créé une équipe spéciale chargée de dresser une liste de valeurs fondamentales, de dégager un ensemble de comportements permettant de « vivre les valeurs » et de les mettre en correspondance avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle.

19. La CEE a également examiné la valeur ajoutée des statistiques officielles du point de vue des consommateurs. La communauté des producteurs de statistiques officielles est de plus en plus consciente que les atouts et l'intérêt de leurs produits sont liés à la satisfaction des besoins de la société. Les statistiques officielles ne sont pas la seule source d'informations statistiques et les consommateurs veulent savoir, à juste titre, pourquoi ils devraient choisir les premières et faire confiance aux statistiques officielles plutôt qu'à d'autres sources. Les États et les autres bailleurs de fonds souhaitent quant à eux savoir si les ressources investies dans la statistique officielle offrent un bon retour sur investissement. Enfin, les statisticiens officiels veulent voir leurs efforts reconnus et compris.

20. Pour toutes ces raisons, des recommandations sur les moyens de promouvoir, de mesurer et de faire connaître l'utilité de la statistique officielle ont été élaborées en 2018. Elles ont été suivies d'un rapport sur la mesure de l'utilité de la statistique officielle qui propose d'adopter une approche centrée sur l'utilisateur pour déterminer ce qui fait son utilité.

B. Intendance des données

21. Le rôle des organismes nationaux de statistique évolue en fonction des nouvelles demandes et opportunités, y compris celles qui découlent de la crise de COVID-19. Depuis 2018, la Conférence des statisticiens européens mène des discussions sur l'intendance des données et le rôle des organismes nationaux de statistique dans les nouveaux écosystèmes de données, en tenant compte des résultats de discussions similaires tenues à l'occasion de réunions régionales et mondiales.

22. Au début de l'année 2021, la Conférence des statisticiens européens a entrepris de définir la « gouvernance des données » et l'« intendance des données » dans le contexte de la statistique officielle et de dégager un ensemble de responsabilités principales minimal incombant aux gestionnaires de données. Ces travaux pourraient servir de base à l'élaboration de principes communs et de recommandations à un stade ultérieur. Les organismes nationaux de statistique peuvent jouer différents rôles dans le nouvel écosystème de données et disposent d'un éventail de possibilités en matière d'intendance des données, allant d'une participation minimale à une gestion complète. Leur situation de départ diffère car certains organismes jouent déjà un rôle auprès des ministères, mais il n'existe pas de solution unique. L'initiative permet aux organismes nationaux de statistique d'avancer à leur propre rythme et d'assumer, dans une mesure variable, les responsabilités d'un gestionnaire.

23. Un lien étroit est maintenu avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle afin d'établir clairement ce que les organismes de statistique peuvent et ne

peuvent pas faire pour préserver la confiance dans la statistique officielle. Ces travaux sont menés en étroite coordination avec le Groupe de travail sur l'intendance des données en vue d'éviter les doubles emplois et s'appuient sur les résultats des travaux dudit Groupe au niveau mondial. Les projets de définition des principaux termes et responsabilités devraient pouvoir être consultés au premier semestre de 2022 et le rapport final être mis à disposition en juin 2023.

C. Modernisation des statistiques officielles

24. À sa quarante-septième réunion, la Commission de statistique a décidé que le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle rendrait régulièrement compte de l'avancement de ses travaux [voir E/2016/24, décision 47/103 (g)]. En conséquence, un aperçu des activités de la CEE concernant la modernisation de la statistique officielle a été présenté dans un document d'information à la quarante-huitième réunion de la Commission.

25. Les producteurs de statistiques officielles sont confrontés à de nombreux défis parce qu'ils exercent leur activité dans un environnement en constante évolution. La demande de données statistiques nouvelles, plus récentes et plus fines ne cesse d'augmenter tandis que les budgets sont limités. La CEE travaille avec les pays à l'élaboration de modèles, de normes, de cadres et de lignes directrices afin de les aider à moderniser les organismes statistiques pour relever ces défis. Ces travaux sont pilotés par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, qui est composé de 13 statisticiens en chef engagés et est dirigé par le Canada. Ils sont menés par quatre « groupes de modernisation » dans le cadre de projets annuels, d'ateliers et de « sprints ».

26. Le Groupe de haut niveau de la CEE supervise l'élaboration et la mise à jour des normes et modèles clés qui permettent la modernisation de la statistique, y compris le Modèle générique du processus de production statistique¹⁴, le Modèle générique d'activité des organismes statistiques¹⁵, le modèle générique d'informations statistiques¹⁶ et l'Architecture commune de la production statistique¹⁷. Les modèles fournissent aux organismes statistiques un langage universel pour développer des outils communs et tiennent lieu de normes de facto dans le monde entier. Ils sont révisés à intervalles réguliers et de nouvelles versions sont élaborées à partir des retours des utilisateurs. Les travaux visant à relier le Modèle générique du processus de production statistique et le modèle générique d'informations statistiques ont été menés en 2020.

27. La réutilisation d'outils statistiques mis au point par des collègues, ou la mise au point conjointe de tels outils, accroît l'efficacité des organismes statistiques. Le Groupe de modernisation chargé de la mise en commun des outils a promu et recommandé la mise en œuvre concrète de l'Architecture commune de la production statistique, un modèle destiné aux organismes statistiques qui peut facilement être mis en commun.

28. Le Groupe de modernisation chargé des capacités et de la communication s'occupe des différents aspects de la gestion des ressources humaines et de la formation, ainsi que de la communication interne et externe des organismes statistiques. Face à la pandémie de COVID-19, l'accent a été mis sur la gestion de

¹⁴ Voir <https://statswiki.unece.org/display/GSBPM/Generic+Statistical+Business+Process+Model>.

¹⁵ Voir <https://statswiki.unece.org/display/GAMS0/Generic+Activity+Model+for+Statistical+Organizations>.

¹⁶ Voir <https://statswiki.unece.org/display/gsim/Generic+Statistical+Information+Model>.

¹⁷ Voir <https://statswiki.unece.org/display/gsim/Generic+Statistical+Information+Model>.

crise, la communication interne, le travail à distance et hybride, et la formation et le recrutement. Le Groupe travaille également sur l'éthique des données et la gestion de l'éthique, ainsi qu'à la formulation de lignes directrices sur la gestion des risques destinées aux organismes statistiques.

29. Le Blue Skies Thinking Network est le centre d'innovation du programme de travail sur la modernisation qui est chargé de trouver de nouveaux moyens de moderniser la statistique. Les discussions sont axées sur les éléments qui sont le plus susceptible d'aider les organismes statistiques à faire face à la pandémie de COVID-19, parmi lesquels les ensembles de données synthétiques, les calculs multipartites sécurisés, les plates-formes communes des centres de sûreté biologique sur la COVID-19, les systèmes d'enquête rapide et les données en réseau, et visent à faciliter le passage de l'expérimentation à la mise en œuvre dans la statistique officielle.

30. Chaque année, la CEE soutient deux projets de modernisation en vue de résoudre les problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les organismes statistiques et de produire des résultats et des outils concrets. De récents projets ont porté sur :

a) l'introduction de techniques de protection de la vie privée visant à faciliter l'accès aux données et à combiner et analyser les données à caractère sensible détenues par différentes parties ;

b) l'élaboration d'un guide d'initiation aux données synthétiques à l'intention des organismes nationaux de statistique qui fournit de précieuses données répondant aux impératifs d'intégrité et de confidentialité ;

c) l'application de l'apprentissage automatique à la statistique officielle, pour une utilisation plus rationnelle et plus efficace de l'apprentissage automatique dans la production de statistiques officielles ;

d) la conception d'un cadre de communication stratégique destiné à guider les organismes statistiques dans la définition d'une approche stratégique visant à protéger, asseoir et promouvoir la réputation et l'image de l'Organisation.

D. Mesure des formes d'emploi

31. Au cours de la dernière décennie, les marchés du travail de nombreux pays ont connu des changements structurels. De nouvelles formes d'emploi ont vu le jour, telles que l'emploi dans l'économie à la tâche ou le travail sur plateforme et le télétravail. Ces évolutions ont des répercussions économiques et sociales importantes et les décideurs politiques s'intéressent de plus en plus à la statistique pour rendre compte des évolutions du marché du travail. Alors que la communauté mondiale regarde vers l'avenir et la reprise après la COVID-19, de nouvelles questions se posent quant aux effets à long terme de la pandémie sur l'existence de certaines formes d'emploi.

32. Il n'existe pas de concepts et de définitions reconnus au niveau international concernant les nouvelles formes d'emploi. En 2021, la Conférence des statisticiens européens a commencé à travailler sur un cadre conceptuel visant à mesurer les nouvelles formes d'emploi et les formes d'emploi naissantes afin d'aider les pays à produire des statistiques pertinentes, cohérentes et comparables au niveau international sur les formes d'emploi. Ce cadre devrait établir et analyser les liens entre les concepts liés aux nouvelles formes d'emploi et aux formes d'emploi traditionnelles, ainsi qu'entre les cadres statistiques existants, et garantir que les formes d'emploi sont mesurées, décrites et classées de manière cohérente. Il devrait

suivre la Classification internationale d'après la situation dans la profession de 2018 (CISP-18).

E. Mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale

33. La CEE promeut l'échange d'expériences et les travaux méthodologiques sur la mesure de la pauvreté et des inégalités, et appuie la mesure des progrès accomplis vers l'objectif 1 sur la réduction de la pauvreté et l'objectif 10 sur les inégalités. Une récente publication méthodologique, intitulée *Mesure de la pauvreté : Guide de ventilation des données* (CEE, 2020), traite directement des besoins en matière de données découlant de l'engagement pris au titre du Programme 2030 de ne laisser personne de côté. Elle s'appuie sur le *Guide sur la mesure de la pauvreté* (CEE, 2017) et donne des orientations sur l'application de différentes méthodes de ventilation des données pour mesurer la pauvreté, dans l'objectif d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur la pauvreté.

34. La mesure de l'exclusion sociale complète la mesure de la pauvreté en mettant en évidence des groupes de personnes qui ne vivent pas dans la pauvreté mais qui peuvent être exclues d'autres manières, ou qui subissent des formes d'exclusion multiples. Elle peut également permettre d'attirer l'attention sur les privations et l'appartenance à une catégorie défavorisée qui limitent la participation plutôt que sur les conséquences de ces facteurs et ainsi, apporter un éclairage utile sur les interventions appropriées. Dans son rapport de 2021 intitulé *Méthodes de mesure de l'exclusion sociale*, la CEE récapitule les bonnes pratiques actuelles et naissantes en matière de mesure de l'exclusion sociale et évalue leur potentiel en ce qui concerne l'obtention de résultats comparables.

F. Statistiques relatives aux enfants et aux jeunes

35. La détermination de la communauté internationale à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'objectif consistant à ne laisser personne de côté ont fait ressortir la nécessité de disposer de données de qualité sur les enfants et les jeunes qui soient comparables au niveau international. Ces données sont également très demandées pour assurer le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et élaborer les lois, politiques, règles et services qui y sont liés au niveau national. En 2020, la CEE a lancé une initiative conjointe avec l'UNICEF pour améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques sur les enfants et les jeunes. L'initiative comprend la réalisation d'un inventaire des bases de données internationales dans ce domaine et l'analyse de certains contextes nationaux et vise à formuler des recommandations concernant les meilleures pratiques en matière de définitions, de collecte de données et de communication. L'accent est mis sur trois groupes pour lesquels on dispose de peu de données pertinentes pour l'élaboration de politiques, à savoir les enfants victimes de violences ; les enfants et les adolescents placés en institution, et les enfants handicapés.

G. Mesure de l'économie circulaire

36. Dans de nombreux pays, y compris de l'Union européenne, un nombre croissant d'initiatives politiques visent à établir une économie circulaire. Cependant, il n'existe pas une définition unique de l'économie circulaire et une manière unique de la mesurer qui soient reconnues au niveau international. En 2021, une équipe spéciale a été mise en place pour étudier les moyens d'harmoniser les méthodes de mesure de l'économie circulaire et offrir un cadre pour l'échange d'expériences et de connaissances dans ce domaine, en étroite collaboration avec la Division de

statistique, l'OCDE, Eurostat et d'autres organisations internationales. L'équipe spéciale s'emploie à formuler des orientations pratiques quant à la mesure de l'économie circulaire, et notamment à préciser les données à partir desquelles l'économie circulaire est mesurée, les termes clés et les définitions ; à recenser les principaux indicateurs et statistiques nécessaires pour ce qui est des politiques ; à mettre en évidence les sources de données qui permettent de mesurer l'économie circulaire, en accordant une attention particulière au Système de comptabilité environnementale et économique et au Cadre pour le développement des statistiques environnementales, et à décrire la collaboration institutionnelle qu'il convient d'entretenir. Ces travaux devraient être achevés d'ici juin 2023.

V. Travaux méthodologiques contribuant à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international

A. Statistiques relatives aux objectifs de développement durable

37. Les activités du sous-programme Statistiques de la CEE s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de développement durable et appuient les organismes nationaux de statistique qui sont chargés d'établir des statistiques sur les objectifs de développement durable et d'en assurer la coordination à l'échelon national. Deux feuilles de route sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable ont été rédigées pour guider les pays dans ce domaine. La première édition de la *Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable*, publiée en 2017, a été largement utilisée dans les pays et les organisations internationales. Une deuxième édition a été élaborée en 2021 pour tenir compte des nouvelles informations, des enseignements tirés et des nouveaux défis. Des outils pratiques continuent d'être mis au point et des expériences sont échangées pour aider les pays à appliquer la feuille de route. Les travaux se concentrent actuellement sur l'amélioration de la transmission des données des pays vers les organismes responsables et les bases de données internationales ainsi que sur la mise à disposition d'outils permettant de déterminer quels sont les besoins et les priorités en matière de développement des capacités.

38. En 2020, la CEE a lancé sa plateforme régionale sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable¹⁸, qui comprend un pôle de connaissances, un tableau de bord et une base de données sur certains indicateurs des objectifs de développement durable. Cette plateforme a pour objectifs de faire connaître les évolutions en matière de mesure des objectifs de développement durable dans la région de la CEE, de permettre d'accéder facilement à des indicateurs actualisés sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de diffuser des données et des métadonnées. Elle répond aux besoins d'un large éventail de publics qui s'intéressent aux objectifs de développement durable.

39. À sa quatre-vingt-unième réunion, en 2019, la CEE a demandé qu'un rapport soit présenté chaque année sur la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de la CEE afin d'éclairer les discussions annuelles du Forum régional sur la réalisation du développement durable. Le premier rapport, publié en 2020, comprenait un aperçu de la situation et des tendances à l'œuvre et montrait les disparités entre les pays au niveau de certains indicateurs correspondant à chacun des 17 objectifs de développement durable. Le deuxième rapport, intitulé *Is the UNECE Region on Track for 2030?* (La région de la CEE est-elle en voie de tenir ses engagements à

¹⁸ Voir <https://w3.unece.org/sdghub/>.

l'horizon 2030 ?) et publié en 2021, évalue les progrès réalisés dans la région grâce à l'utilisation d'une méthodologie commune par les cinq commissions régionales. Le rapport comporte également des comptes rendus d'équipes de pays et d'organismes des Nations Unies opérant dans la région, qui permettent d'examiner de plus près les liens entre les diverses actions menées au niveau régional et national et les résultats obtenus en matière de développement durable.

B. Statistiques des changements climatiques

40. En 2018, la Commission de statistique a examiné les travaux menés sur les statistiques des changements climatiques en se fondant sur un rapport conjoint de la Division de statistique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la CEE. La Commission a fait part de son soutien concernant les travaux relatifs à l'ensemble d'indicateurs principaux sur les changements climatiques, s'est félicitée des efforts d'harmonisation et de coordination actuellement déployés par la Division de statistique et la CEE en ce qui concerne les méthodes de travail et l'élaboration d'indicateurs, et les a encouragées à continuer sur cette voie.

41. Les travaux de la CEE sur les statistiques des changements climatiques sont dirigés par un groupe directeur présidé par les Pays-Bas et menés en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement, Eurostat, la FAO, l'Agence internationale de l'énergie, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEPALC et la Division de statistique. Ces travaux aident les pays à accroître l'utilité de la statistique officielle pour les politiques, les analyses et les rapports relatifs aux changements climatiques et font suite aux Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques formulées en 2014 par la Conférence des statisticiens européens. Plusieurs résultats sont susceptibles de présenter un intérêt au niveau mondial :

a) un document publié en juin 2018, intitulé *What do national statistical offices need to know about greenhouse gas inventories ?* (Ce que les organismes nationaux de statistique doivent savoir sur les inventaires des gaz à effet de serre) ;

b) l'ensemble d'indicateurs et de statistiques de base relatifs aux changements climatiques utilisant le Système de comptabilité environnementale et économique de la Conférence des statisticiens européens, élaboré par une équipe spéciale de la CEE dirigée par l'Italie et approuvé par la Conférence des statisticiens européens en 2020, qui aide les pays à mettre au point des ensembles nationaux d'indicateurs relatifs aux changements climatiques en proposant 44 fiches de métadonnées, une liste d'indicateurs contextuels et d'éventuelles variables de désagrégation, ainsi que des directives d'application ;

c) le document intitulé *Examen approfondi du rôle de la communauté statistique dans l'action climatique*, qui a conclu que la communauté statistique devait intensifier ses efforts et intervenir de manière beaucoup plus active dans le paysage complexe et multipartite de l'information pour l'action climatique aux niveaux national et international ;

d) la réunion d'experts à l'intention des producteurs et des utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques qui se tient chaque année depuis 2012 et constitue une plateforme de partage d'expériences, de discussion sur les concepts et questions de mesure et de recensement des domaines dans lesquels des orientations pratiques doivent être élaborées. Lors de la réunion d'experts tenue en 2021, les discussions ont notamment porté sur la mesure de la vulnérabilité face aux changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, de l'empreinte carbone et

des émissions liées à la consommation, ainsi que des bonnes pratiques en matière de production, de diffusion et d'utilisation des statistiques des changements climatiques. Les bonnes pratiques présentées au cours de la réunion d'experts sont publiées sur le site wiki de la CEE¹⁹ ; et

e) la publication *Climate Change-Related Statistics in Practice 2021* (Les statistiques des changements climatiques en pratique 2021), qui résume les plans et les réalisations de certains pays de la CEE, y compris leurs efforts pour mettre au point des ensembles d'indicateurs nationaux relatifs aux changements climatiques.

42. En juin 2021, à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens, des discussions ont eu lieu sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la fourniture de statistiques au service de l'action climatique et dans la satisfaction cohérente et durable de l'important besoin d'information. Il a été noté que la production de statistiques et de données relatives aux changements climatiques passait par l'adoption d'approches systémiques, l'établissement de liens entre différents domaines statistiques, l'innovation, la collaboration au sein du système statistique national et une communication efficace avec les utilisateurs.

43. Face à ce constat, une nouvelle équipe spéciale de la CEE est mise en place pour formuler des orientations sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux, y compris les moyens concrets par lesquels ils peuvent contribuer à la communication de l'information sur le climat, informer les décideurs politiques nationaux et le public, et mettre en évidence les possibilités qu'offre déjà le système statistique pour soutenir l'action climatique.

C. Statistiques relatives à la réduction des risques de catastrophe

44. Face à la demande croissante de données liée au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), la Conférence des statisticiens européens a commencé à travailler sur la mesure des événements dangereux et des catastrophes en 2015. Les statistiques officielles comprennent de grandes quantités de données pertinentes sur la population, les transports et les infrastructures, par exemple, qui pourraient être utilisées aux fins de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques, mais qui ne le sont pas dans leur pleine mesure.

45. En 2019, la Conférence des statisticiens européens a approuvé les *Recommandations sur le rôle des statistiques officielles dans la mesure des événements dangereux et des catastrophes* élaborées par une équipe spéciale dirigée par l'Italie. La Conférence continue de donner des orientations sur l'application concrète des recommandations ; d'appuyer la traduction des termes, définitions et classifications utilisés dans la gestion des risques de catastrophes sur le plan statistique, et de mettre au point un ensemble de statistiques et d'indicateurs de base.

46. L'équipe spéciale a récemment axé ses activités sur la fourniture d'un appui immédiat aux organismes statistiques afin de les guider dans la gestion de la pandémie (au travers d'une plateforme wiki et de webinaires, par exemple). En juin 2021, la première réunion d'experts mondiale à l'intention des producteurs et des utilisateurs de statistiques relatives aux catastrophes a été organisée en coopération avec les cinq commissions régionales, la Division de statistique et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Au cours de la réunion, les participants ont dressé une liste des domaines de travail importants, qui seront désormais repris par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux

¹⁹ Voir <https://statswiki.unece.org/display/GPCCS/Good+practices+on+climate+change-related+statistics>.

catastrophes créé par la Commission de statistique en 2019 (voir [E/2019/24](#), décision 50/116). Ces domaines de travail comprennent l'amélioration de la qualité des statistiques clés (démographiques, sociales, commerciales, etc.), la mise au point de méthodes devant permettre de combler les lacunes en matière de données et la révision des classifications statistiques existantes.

47. Une équipe spéciale s'attache à élaborer un ensemble de statistiques et d'indicateurs de base relatifs aux catastrophes. En utilisant comme point de départ le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les indicateurs de base seront organisés pour former un cadre d'indicateurs.

48. Un examen statistique et l'utilisation à titre d'essai des définitions et de la classification des aléas proposées dans le rapport technique intitulé *Hazard Definition and Classification Review : Technical Report* du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Conseil international des sciences, ainsi que des profils de risque qui les accompagnent, sont en cours, avec la participation des pays intéressés.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

49. **La Commission est invitée à exprimer son avis sur les points suivants :**

a) **les travaux méthodologiques en cours dans la région de la CEE, tels que ceux décrits à la section IV du présent rapport, dont il serait utile de rendre compte aux futures sessions de la Commission ;**

b) **les domaines dans lesquels les résultats des travaux méthodologiques de la CEE pourraient servir de base à des travaux ultérieurs, y compris à l'échelon mondial ;**

c) **les travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de la CEE et l'application de normes et de modèles de modernisation des statistiques au-delà de la région de la CEE dans le cadre des initiatives mondiales existantes ;**

d) **les synergies et les possibilités d'échange d'expériences entre les régions.**
